

# Grippe aviaire : l'échec majuscule d'une politique sanitaire

C'est la quatrième épidémie en cinq ans. La grippe aviaire, qui a démarré à l'automne dans le Sud-Ouest, fait désormais tache d'huile en Vendée. Les mesures gouvernementales mises en œuvre après l'épisode déjà désastreux de l'an dernier sont un échec. Plus de dix millions d'animaux vont être abattus.

[Amélie Poinssot](#)

18 mars 2022 à 09h24

819 foyers. À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'épidémie de grippe aviaire qui touche les élevages de volailles de l'Hexagone fin novembre a pris une ampleur jamais vue. Plus de 8 millions d'animaux – canards, dindes et poulets, sains ou malades – ont été abattus pour tenter d'endiguer la maladie.

Mais le virus de cette influenza, selon l'appellation scientifique, continue de se propager et les abattages se poursuivent, laissant éleveurs et éleveuses dans la détresse, avec des charniers d'animaux que les services départementaux, débordés, ne parviennent pas à traiter en temps et en heure.

*« Ce qui se passe est très grave, dénonce Maryline Beyris, éleveuse de canards dans les Landes et membre du Modéf, petit syndicat agricole d'origine communiste. Dans le Sud-Ouest, les gens ne pourront pas redémarrer leur production avant plusieurs mois. Or l'indemnisation n'est garantie que jusqu'au 29 mars pour l'instant. »*

La situation était déjà catastrophique dans le Gers et dans les Landes, où est concentré l'essentiel de la production française de foie gras. Elle est devenue dévastatrice et incontrôlable en Loire-Atlantique et en Vendée, où se trouvent non seulement un grand nombre d'élevages industriels de dindes et de poulets - la région Pays de la Loire est, après la Bretagne, la deuxième productrice de volailles en France -, mais aussi toute la production de canetons destinée à la filière foie gras du Sud-Ouest, ainsi que les élevages de leurs reproducteurs.

Si ces « parentaux » sont gagnés par la maladie, il deviendra impossible de redémarrer la production. C'est en tout cas ce qu'estimaient, selon nos informations, les acteurs de la filière réunis mercredi soir par la Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) des Pays de la Loire.

Autour de la table : les chambres d'agriculture, l'organisation interprofessionnelle de la volaille Anvol, l'organisation interprofessionnelle de la filière foie gras Cifog... Pour celle-ci, il faut à tout prix éviter l'abattage des reproducteurs ; il en va de la sauvegarde de la filière foie gras. Dans la région, ce sont, selon nos informations, deux cents sites stratégiques qui sont concernés. Des abattages y ont déjà commencé.

Les industriels ont de quoi s'alarmer : jamais ils ne s'étaient retrouvés face à la possibilité d'un effondrement de leurs capacités de production. L'épizootie avance actuellement à la vitesse de trente nouveaux foyers par jour. Or il faut presque une journée pour éliminer et désinfecter un foyer. Les services vétérinaires départementaux, sous-calibrés pour la densité de volailles en Vendée, sont dépassés. Alors que ce qu'il faudrait, explique Barbara Dufour, épidémiologiste à l'école vétérinaire d'Alfort, c'est « *aller plus vite que le virus* ».

Tout cela entraîne des problèmes sanitaires à la chaîne. En temps normal, les cadavres de bêtes partent à ce que l'on appelle l'équarrissage, service de traitement des déchets d'origine animale. Dans le cas de volailles contaminées par la grippe aviaire, cela se termine par une incinération. Or, en Vendée, selon nos informations, les services se retrouvent tellement débordés qu'ils les enfouissent dans des fosses.

Pour ce qui est des volailles abattues en Loire-Atlantique, faute de site adéquat dans le département, elles sont actuellement transportées dans le Maine-et-Loire, faisant planer le risque de nouvelles propagations du virus.

« Dans de nombreux cas, nous sommes impuissants à vous aider à évacuer les animaux morts, l'équarrissage n'arrivant pas à suivre. » Maître Coq

Pour les industriels de la volaille, c'est [tout un système](#) qui menace de s'écrouler et met aujourd'hui en péril de nombreux éleveurs et éleveuses, déjà en difficulté du fait de leurs dépendances aux [produits agricoles ukrainiens](#) et au gaz pour chauffer leurs poulaillers.

En Vendée, le n° 1 du secteur avicole en France, LDC, est particulièrement touché. Dans un courrier que Mediapart a pu consulter, le directeur général de Maître Coq, l'une des filiales de LDC, annonce ainsi aux éleveurs travaillant pour la marque que « *presque 100 %* » d'entre eux sont touchés et fait cet aveu : « *Dans de nombreux cas, nous sommes impuissants à vous aider à évacuer les animaux morts, l'équarrissage n'arrivant pas à suivre. Cela génère des problèmes de voisinage dont tout le monde se passerait bien en ce moment.* »

Les bâtiments vides, poursuit le directeur de Maître Coq dans ce courrier envoyé la semaine dernière, « *ne peuvent pas redémarrer pour une durée pour l'instant indéterminée* ». Les collègues des autres bassins de production « *ne pourront pas compenser les volumes* » qui manquent à l'entreprise.

Au-delà de cette marque qui s'inquiète pour une campagne de publicité qu'elle avait prévu de lancer à la fin mars et qui s'avère soudain fort inopportune, c'est tout un secteur qui est mis à l'arrêt.

En Vendée, deux usines d'abattage LDC font travailler en tant normal plusieurs milliers de personnes. Des couvoirs – les plus gros sont les entreprises Orvia et Grimaud - font naître toute l'année des centaines de milliers de canetons transportés un peu partout sur le territoire. La semaine dernière, un élevage infecté a été repéré en Mayenne... La Bretagne, où l'élevage industriel de volaille a été poussé à son maximum, serre les dents.

Comment en est-on arrivé là ? [Trois épisodes](#) de grippe aviaire depuis 2015 auraient pu, pourtant, permettre d'éviter la catastrophe. Les origines de ces virus (H5N1 et H5N8) arrivant en Europe avec les oiseaux migrateurs, les facteurs d'introduction dans les élevages et les raisons d'une rapide propagation sur le territoire sont connues.

De nombreux articles scientifiques ont été écrits et, depuis l'an dernier, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a émis plus d'une quinzaine d'avis sur le sujet.

« Dans les gros élevages en bâtiments, il y a beaucoup de transferts, de passages de camions. Cela augmente les risques de transmission de ce virus extrêmement contagieux. Barbara Dufour, épidémiologiste

Deux étapes sont en cause : l'introduction du virus dans les fermes, le plus souvent *via* des contacts entre les fientes et plumes de la faune sauvage porteuse du virus et le milieu dans lequel évoluent les animaux d'élevage (mares, sol, matériel...) ; et la circulation du virus tout au long de la chaîne de production à l'occasion des transports de canetons, de bêtes à gaver, ou encore d'animaux vers les abattoirs puis les lieux de transformation.

La filière plein air est plutôt exposée au premier, tandis que la filière industrielle, avec ses énormes volumes et le saucissonnage de la production en plusieurs endroits, est particulièrement exposée au second. Et c'est elle qui fait aujourd'hui tache d'huile en Vendée et potentiellement au-delà. Dans ce département, selon nos informations, ce sont des bâtiments de 10 000 à 20 000 volailles qui constituent les foyers de l'épidémie.

« Dans les gros élevages en bâtiments, il y a beaucoup de transferts, de passages de camions. Cela augmente les risques de transmission de ce virus extrêmement contagieux », explique Barbara Dufour. Un autre vecteur de transmission identifié dans la littérature scientifique est le système de ventilation dynamique installé sur les poulaillers industriels, qui fait entrer de l'air contaminé dans les bâtiments et en expulse à l'extérieur.

Les mesures prises par le gouvernement à la suite de la dernière vague d'influenza se sont pourtant principalement attaquées aux petits élevages de plein air. Deux arrêtés, en septembre, ont ainsi contraint ceux-ci, qui bénéficiaient jusque-là d'une dérogation à l'enfermement des volailles, à mettre leurs bêtes en bâtiment en cas de risque de grippe aviaire.

## Recours devant le Conseil d'Etat

La colère, depuis, a saisi toutes ces personnes attachées à une certaine qualité des produits et au bien-être animal. Plusieurs associations et organisations syndicales ont été à l'initiative de manifestations [à Paris](#), dans le Sud-Ouest, dans la Drôme..., et ont déposé des recours au Conseil d'État.

Le premier recours, administratif, a été rejeté en décembre. Quatre autres, sur le fond, doivent être examinés la semaine prochaine. En attendant, la Confédération paysanne et le Modef ne sont plus conviés aux réunions de gestion de crise du ministère... Et dans les territoires d'élevage, la tension monte.

Mardi, une réunion organisée par la préfecture et la chambre d'agriculture des Landes a été secouée par de vives protestations. Personnel élu, représentants de l'État, chercheurs de l'Anses : tous sont hués par des éleveurs et des éleveuses auprès de qui l'on insiste pour faire respecter la biosécurité - cet ensemble de mesures censées réduire le risque d'introduction d'un virus dans un élevage, comme le sas d'entrée avec changement de tenue et la mise à l'abri des volailles.

*« Cette façon de faire est culpabilisante et cette méthode n'a pas fonctionné, estime la syndicaliste Maryline Beyris. Les éleveurs ont appliqué les mesures, et ce sont les premiers à voir arriver le virus sur leurs fermes ! »*

## **Réduction des volumes**

*« Il y a une fixette autour de la claustration, comme si le plein air était l'unique cause de l'épidémie, dénonce de son côté David Léger, secrétaire national de la filière volaille à la Fnab, la Fédération nationale de l'agriculture biologique. Cette obsession détourne l'attention des véritables causes et favorise l'élevage intensif, où l'application des mesures de biosécurité est plus facile. Or la solution est sans doute à l'inverse de cela : il faut réduire les densités des élevages. »*

La scientifique Barbara Dufour ne dit pas autre chose. *« Il faut revoir les modèles extrêmes de production, estime-t-elle. On a voulu faire trop de foie gras pas cher. On a trop concentré l'élevage dans certaines zones. C'est une bêtise sur le plan écologique comme sur le plan sanitaire. Si l'on veut limiter les risques d'épizootie, il ne faut pas produire trop de volailles au même endroit. »*

Ce que prône cette épidémiologiste qui est aussi membre du groupe de travail « Influenza aviaire » de l'Anses, c'est une réduction des volumes en élevage, notamment pendant la période la plus exposée au risque de grippe aviaire, entre novembre et fin janvier. *« Il faut déconcentrer dans le Sud-Ouest et en Vendée. Quand on a dix mille canards dans un élevage infecté, la quantité de virus excrétée est gigantesque. Cela multiplie les probabilités de propagation. »*

Au vu de l'échec de l'État à endiguer l'épizootie, ne faut-il pas revoir la copie ? Contraindre les élevages de plein air à mettre leurs volailles en intérieur n'était-il pas une erreur de diagnostic ? *« Les mesures ont été un minimum efficaces, estime Urwana Querrec, conseillère filières animales, santé et bien-être animal au ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Nous avons suivi les recommandations des experts. De toute façon, le risque zéro n'existe pas, il n'existera jamais. »* Le ministère ne prévoit pas de remettre en cause cette mesure.

La fulgurante propagation de l'épidémie est surtout due, selon la conseillère, à la forte contagiosité du virus actuel, à des temps de latence importants et aux migrations ascendantes de la faune sauvage. La maladie touche des régions déjà identifiées l'an passé comme des zones à risque de diffusion, précise-t-elle, aussi bien des élevages de plein air que des élevages en bâtiment.

Si ces zones sont désormais identifiées, pourquoi ne pas y mener une politique de réduction des volumes d'élevage ? Au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, cette piste de travail n'est pas encore à l'étude.

*« C'est une vraie question, elle va devoir se poser, reconnaît Urwana Querrec. Mais nous attendons que l'Anses fasse ses recommandations. Il y a forcément des réponses qui ne viendront pas de l'Etat. Pour ce qui est de l'organisation de la production, les organisations professionnelles et les interprofessions ont un rôle à jouer. Clairement, cela va être une question assez majeure pour les années à venir. »*

Problème : le paysage est profondément divisé et les intérêts divergent. De son côté, le président du Cifog, qui défend la production industrielle de foie gras, assure que le Sud-Ouest est passé de 14 millions de canards l'hiver dernier à 9,5 millions cette année. « *Les volumes ont déjà diminué de manière significative* », explique Éric Dumas, qui estime que ce n'est pas à l'État de les déterminer. « *Nous adaptons aux besoins du marché, nous sommes dans une économie libre.* » Il propose plutôt de créer une nouvelle zone, autre que la Vendée, pour les couvoirs. « *Il faut les éloigner des zones de production où le virus sévit.* »

Pour la syndicaliste Maryline Beyris, la solution est radicalement opposée : « *Il faut que l'État accompagne une réduction des densités, et pas seulement pour les producteurs fermiers qui avaient déjà baissé leurs volumes de 50 % cette année en Haute-Chalosse [région des Landes où se concentrent de nombreux producteurs de foie gras – ndlr]. Ce n'est pas de l'ingérence, c'est du sanitaire.* »

En attendant, des tas d'animaux morts encombrant des fermes, certains attendent l'équarrissage depuis près de deux semaines. Un désastre pouvant provoquer de nouvelles contaminations... et une source de détresse pour de nombreux éleveurs et éleveuses déjà confrontés au traumatisme de la mort imposée de l'ensemble de leurs bêtes. Toutes ces personnes ne savent pas quand elles pourront redémarrer leur production.

[Amélie Poinssot](#)

Boîte noire

Les personnes interrogées dans cet article ont été jointes par téléphone entre le 15 et le 17 mars 2022, à l'exception de David Léger, que j'ai écouté lors d'une conférence de presse organisée le 16 mars par les associations et syndicats à l'origine des recours contre les arrêtés grippe aviaire (Confédération paysanne, Modéf, Fnab, Sauve qui poule). Barbara Dufour et Maryline Beyris ont relu leurs citations et les ont précisées à la marge avant la publication de l'article.

Contactée, la direction de Maître Coq, filiale de LDC, n'a pas donné suite à ma demande d'entretien.